



**Département des Pyrénées Orientales
Commune de Saint-Laurent de la Salanque**

COMPTE RENDU SUCCINCT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le trente juillet à dix huit heures le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GOT, Maire.

Étaient présents : MM. Alain GOT ; Laurence de BESOMBES ; Marlène GUBERT-OETJEN ; Jean-Louis ALIET ; Pascale PELOUS ; André RIBAS ; Marie-Claude ALBA ; Thomas BALALUD de SAINT-JEAN ; Sandra PARRAGA ; Laurent MALET ; Christian LLENSE ; Magaly MACHET ; Franck CAVAGNA ; Barbara BARRERA ; Christophe DEVISE ; Olga LAFITTE ; Cédrik PANIS ; Carmen FAY ; José VIEGAS ; Olivia OLIVÉ ; Julien DESTAVILLE ; Célia SALAÛN ; Matthieu DURAND ; Franck SASOT ; Marie-José AMIGOU ; René BAUS ; Claudie CANAL ; Guy CALVIGNAC ; Martine GALDEANO ; Frédérique PARENT ; Fabien CORPETTO.

Représentés : Michel FONVIEILLE qui donne procuration à Alain GOT ; Sonia DJERIOU-BOUTOUBA qui donne procuration à Pascale PELOUS.

Date convocation : 24 juillet 2020

Nombre de membres
(Afférents au Conseil Municipal : 33
(En exercice : 33
(Qui ont pris part à la délibération : 33

. Les membres étant en nombre suffisant pour délibérer, le Président a déclaré la séance ouverte.

. Madame Célia SALAÛN est élu(e) secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de déléguer au Maire certains de ses pouvoirs, dans les limites fixées par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE, à la majorité des membres présents et représentés,** le Compte Administratif du budget de la commune pour l'exercice 2019,

- **DÉCLARE, à la majorité des membres présents et représentés,** que le compte de gestion dressé par le comptable public de la trésorerie de Saint-Laurent de la Salanque, pour l'exercice 2019, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de reporter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 sur le budget 2020 de la commune comme suit :

- Affectation de la somme de 1 458 815,70 € en section de fonctionnement (chapitre 002)
- Affectation de la somme de 1 715 988,13 € en section d'investissement (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de cette section,

- **FIXE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** les taux d'imposition communaux pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation..... 13,82 %
- Taxe foncière (bâti)..... 22,94 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 62,04 %



- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement..... 13 214 995,70 €
- Section d'investissement..... 7 022 079,72 €

- Soit un budget total de..... 20 237 075,42 €

- **DÉCIDE , à l'unanimité des membres présents et représentés,** d'attribuer aux associations de type « Loi 1901 » de la commune de Saint Laurent de la Salanque, les subventions au titre de l'exercice 2020,

- **ACCEPTÉ, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques (D.D.F.I.P.) la liste des contribuables de la commune proposée par Monsieur le Maire appelés à siéger en tant que commissaire à la Commission Communale des Impôts Directs,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de solliciter auprès de la Direction Départementale de La Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales, une subvention aussi élevée que possible afin d'apporter un soutien financier aux actions mises en œuvre pour financer les actions qui s'inscrivent dans l'opération « vacances apprenantes » ,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de solliciter auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales une subvention d'un montant le plus élevé possible permettant le financement d'actions de sensibilisation aux conduites addictives auprès des jeunes,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** la convention relative au Relais Assistantes Maternelles à intervenir entre les communes de Saint-Laurent de la Salanque et de Saint-Hippolyte,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association FOOTBALL CLUB LAURENTIN pour l'année 2020.